

*BULLETIN
COMMUNAL*



NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG

Décembre 2016

N° 229



JOYEUSES FÊTES

DE

FIN D'ANNÉE

Le mot du Maire

Chères Néewilleroises, chers Néewillerois,

Noël, la fête de la nativité de l'enfant Jésus, de l'amour et de la paix sur notre terre, nous rapproche des plus démunis que nous, des personnes souffrantes, des enfants malheureux.

Noël est aussi un retour aux sources, aux fondamentaux de la vie, aux valeurs inculquées par nos parents et grands-parents.

Cette année, en cette période controversée où la laïcité se substitue à nos coutumes, où nos traditions dérangent, où l'on chahute les crèches, je veux vous conter la petite chapelle au fond de la vallée.

La petite chapelle au fond de la vallée

Quand dans ma vie, je suis triste et affligé,
Que je perds courage et cherche la sérénité,
Quand au coucher, je doute et crains la nuit,
Que je me sens las et cherche un suave appui,
Ma pensée se blottit là-bas au fond de la vallée,
Là où de loin, l'on devine un éphémère clocher,
D'où émane la quiétude et vogue un air fraternel,
Là, où des tziganes ont construit une petite chapelle.
Accolée à un talus, elle surplombe la Née,
Ses vitraux multicolores semblent illuminés,
De son chœur résonnent des cantiques au loin,
Elle est là, la petite chapelle au fond du chemin.
Magique, elle l'est dans son habit blanc immaculé,
Quand les flocons cèdent leur place à un ciel étoilé,
Lorsque les cloches carillonnent dans la nuit de Noël,
Pour annoncer la venue de Jésus dans la petite chapelle.
Là, assis sur un vieux banc, je me sens serein,
Il me semble comme si Dieu me donnait la main,
Pour m'épauler dans la peine, la peur et les soucis,
Quand dans la vie je suis seul, que mes amis sont partis.
Oui, là au fond de la vallée se dresse ma petite chapelle,
Vas-y aussi, tu te sentiras chez toi à la lueur des chandelles,
Il arrivera ce que tu cherches et même si tu ne comprends pas,
Tâche de ne jamais oublier d'où tu viens et veille bien où tu vas.
Oui, c'est ici que le patron des lieux, Antoine de Padoue,
Ecoute humblement nos prières et prend soin de nous.
En cette nuit de la nativité, il nous invite à pénétrer
Dans sa petite chapelle au fond de notre vallée.

C'est sur cette pensée que je vous souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël et vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'Année 2017.

Benoît Baumann

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2016

Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme LICHTBLAU Monique comme secrétaire de séance.

Réfection de l'escalier sortie de secours :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser la réfection de l'escalier de la sortie de secours de la salle polyvalente,

*Accepte la proposition de l'entreprise FABACHER pour 3 688,80 € TTC

*Autorise le maire à passer commande

Columbarium – Fonds de concours

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit d'investissement dans le cadre de l'aménagement de sites cinéraires,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

*D'accepter le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'aménagement de sites cinéraires, pour l'installation dans son site cinéraire de 2 colonnes (6 familles), à hauteur de 50 % du montant restant à la charge de la commune,

*Informe la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin que ce montant sera de 2 257,09 €

Remboursement de sinistre

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les chèques de 2 951,62 € et de 327,96 € au titre du remboursement par GROUPAMA du candélabre sinistré rue de Niederlauterbach.

Fermage 2016

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de facturer le fermage 2016 comme suit en appliquant la variation de - 0,42 % conformément à l'arrêté ministériel

Revalorisation des loyers

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer l'indice INSEE aux loyers de tous les logements de la commune, (4 logements au presbytère – 2 logements à l'école) ainsi que de l'annexe de la mairie, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Modification des statuts de la CCPR

Modification des statuts de la communauté de communes de la plaine du Rhin par ajout de la compétence gemapi correspondant aux alinéas 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 i. Du code de l'environnement et des compétences de lutte contre les coulées de boues, d'animation et de coordination à l'échelle du bassin versant correspondant respectivement aux alinéas 4° et 12° de l'article L.211-7 i. Du code de l'environnement

Le Maire expose que la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) attribue aux communes et à leurs groupements une nouvelle compétence obligatoire dénommée Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) relative à l'aménagement de bassin versant, à l'entretien des cours d'eau, à la lutte contre les inondations ainsi qu'à la protection des milieux aquatiques.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité ; le conseil municipal décide

de prendre par anticipation :

I. la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » correspondant aux alinéas suivants de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

5° La défense contre les inondations et contre la mer,

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, et ce sur l'intégralité du ban communal.

II. les compétences suivantes correspondant aux alinéas suivants de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,

12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, et ce sur l'intégralité du ban communal.

• **d'approuver** les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin telles que relatés ci-dessus.

Adhésion de la CCPR au SDEA pour la compétence « Grand Cycle de l'Eau »

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la communauté de communes de la plaine du Rhin au syndicat mixte « syndicat des eaux et de l'assainissement alsace-Moselle » (SDEA) suite au transfert complet de la compétence « grand cycle de l'eau » correspondant aux alinéas 1°, 2°, 4°, 5°, 8°, 12° de l'article L.211-7 i. Du code de l'environnement approuvé dans la précédente délibération.

	Bassin Versant					
	Bande-Rhénane	Kabach	Lauter	Moder	Sauer	Seltzbach
Eberbach-Seltz		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12
Lauterbourg		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			
Mothern		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12		1,2,4,5,8,12	
Munchhausen	1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12	
Neewiller-près-Lauterbourg		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			
Niederlauterbach		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			
Oberlauterbach		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12
Schaffhouse-près-Seltz		1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12
Scheibenhard		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			
Wintzenbach		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12

Contrat de maintenance des rideaux métalliques de l'atelier municipal

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de souscrire un contrat d'entretien des rideaux métalliques de l'atelier municipal, avec BN France 2000 8 Rue Foch 67450 MUNDOLSHEIM, et autorise le maire à signer le contrat de maintenance.

Travaux d'accessibilité à l'église

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la réalisation de la mise en conformité accessibilité de l'église, et accepte les devis d'un montant total de 18 719 € HT € HT soit 22 462,80 € TTC.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, et à signer les documents nécessaires.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2017.

Installation d'un conteneur AEAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'installation d'un conteneur pour textiles et chaussures usagés par AEAL (Association d'aide aux enfants atteints de leucémie) 13 rue Lorraine 68270 WITTENHEIM, et autorise le maire à signer une convention avec l'AEAL.

HEUREUX ANNIVERSAIRE

Mme FRITZ Marie 80 ans le 04/12

Mme KLEIN Anne-Marie 75 ans le 04/12

M. MASTIO Etienne 71 ans le 08/12

M. EICHELDTINGER Raymond 78 ans le 16/12

Mme HEINTZELMANN Solange 75 ans le 17/12

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires sont priées d'informer le secrétariat de la mairie.



NAISSANCE

BECHOUX CAMPO Mathis, Natalis, Ramon né le 25 octobre 2016 à Haguenau
fils de Kevin Bechoux et de Betiana Campo.

Félicitation aux heureux parents



M. VON WITZLEBEN Erik a fêté ses 80 ans le 21 novembre 2016.

A cette occasion, le maire Benoît Baumann,

l'adjointe Monique Lichteblau et le conseiller municipal Yves Zerr

l'ont félicité et lui ont remis les cadeaux d'usage.



MARCHE NOCTURNE POUR LE CANCER 2016

La MJC, les Pompiers, Le Football Club, la Chorale, le CCAS, et le Conseil Municipal, tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette soirée, remercient, les habitants qui ont eu le courage de bravé les mauvaises

conditions climatiques, pour se lancer dans la nuit parcourir les 5 km de sentier, que notre Président de l'Association foncière, Gérard Heintz à essayer de rendre praticable.

Nous remercions également les personnes qui étaient présentes pour nous soutenir durant la soirée dansante, en dégustant les tartes flambées préparées par les pompiers, manger la soupe aux potirons mitonnées gracieusement par Théo ainsi que les knacks et les gâteaux, et tout simplement passer une soirée conviviale au sein de notre village.

Nous saluons également le Président de la Ligue, Mr Gilbert Schneider, qui était venu pour nous témoigner de son soutien.

Nous avons comptabilisé une centaine de marcheurs, le bénéfice de la soirée a été de 1536 €, que nous reverserons intégralement à la ligue du Bas-Rhin contre le cancer, nous espérons vous revoir plus nombreux encore pour l'année à venir.



RAPPEL : Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre

Pour la liste générale pour les personnes de nationalité française et pour les ressortissants européens : les demandes sont à déposer à la mairie jusqu'au 31 décembre. Veuillez vous munir de votre carte d'identité (ou passeport) et d'un justificatif de domicile.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie au 03 88 94 81 11 ou e-mail : neewiller@wanadoo.fr

Permanence exceptionnelle en mairie le 31 décembre de 10h à 12h.

Dimanche 11 décembre

Repas des aînés

à partir de 11h30

à la salle polyvalente



FERMETURE DE LA MAIRIE

Du 23 décembre 2016 au 01 janvier 2017 inclus.



*Le Maire, L'adjointe au Maire,
Les conseillers municipaux,
Le personnel communal
vous présentent à vous
et à vos proches
un Joyeux Noël et
leurs meilleurs vœux pour 2017.*



*Le personnel enseignant,
le CCAS,*

les sapeurs pompiers,

le FC Néewiller,

la chorale St Cécile,

la M.J.C,

les animatrices de la bibliothèque

vous souhaitent

de très belles et joyeuses

fêtes de fin d'année

A la ferme ARNOLD,

La Chrysalide de l'Est,

Prestige center,

Artisan peintre Jean-Louis WILHELM,

Ning Thai Massage,

Le Haras de la Née

vous souhaitent un Joyeux Noël et

vous présentent leurs

meilleurs vœux pour 2017.



En janvier et février 2017, les habitants de Néewiller/l seront concernés.

Merci de réserver un bon accueil à nos agents recenseurs,

Laure Arnold et Anne Lehmann



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



**POUR EN SAVOIR PLUS,
VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER
À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE
WWW.-LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



AVIS IMPORTANT

AUX DETENTEURS D'ELEVAGE DE VOLAILLES

Le niveau de risque de la grippe « influenza aviaire » est passé au risque « élevé » pour notre commune.

L'arrêté ministériel, publié le 17 novembre 2016 vient en effet de classer, en zone à risque particulier, la zone « Cours du Rhin » dont notre Commune fait partie. (affiché à la mairie)

Voici les mesures à prendre :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux
- protéger vos stocks d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boissons de vos volailles;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

La mise en œuvre de ces mesures est essentielle, afin d'éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et de protéger les élevages contre le risque qu'il représente.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 03 88 94 81 11.

Les Sentiers du Théâtre

« Des rêves dans le sable » par la compagnie sable d'avril. **Vendredi 2 décembre** 19h30 à la NEF Wissembourg. Une performance artistique étonnante avec la création de dessins sur sable. Magique et envoûtant ! Réservez auprès des Sentiers pour bénéficier d'un tarif réduit et d'un transport gratuit depuis la Plaine du Rhin. **A partir de 6 ans. Tarifs** : plein 14€/réduit et groupe 12€/VitaCulture 5,50€

Concert « Tour du monde des percussions » par le groupe « Les percussions de Strasbourg » **dimanche 11 décembre** 17h. Ce concert éducatif, interprété par trois des musiciens des Percussions de Strasbourg, conduit à la découverte des instruments à percussion au moyen d'un répertoire traditionnel et contemporain. **A partir de 7 ans - gratuit sur réservation.**

Spectacle « Parle plus fort ! » Théâtre bilingue en langue des signes et français. **Jedi 15 décembre** 20h30, Maison des Loisirs et de la Culture de Seltz. Un jeune homme sourd est enfin heureux de trouver un emploi. Il fait la connaissance d'une collègue entendante qui ne le comprend pas. Au fur et à mesure de leurs aventures, ils tissent une relation professionnelle et amicale, forte et atypique ! **A partir de 13ans Tarifs** : plein 9€ / réduit 7€ / Vitaculture et moins de 15ans 5,50€ / famille 15€.

Sur les Sentiers du théâtre 3, rue principale - 67930 Beinheim 03 88 72 09 83 / 06 22 19 58 63
sentiers.contact@gmail.com - www.surlessentiersduthetheatre.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN - BANQUE DE MATERIEL



3 rue Principale 67930 BEINHEIM - Tél. : 03.88.53.08.28 - Fax : 03.88.53.08.29 site : www.cc-plaine-rhin.fr

	PODIUM ROULANT	1 CHAPITEAU	2 CHAPITEAU	1 CHAPITEAU + 1 PODIUM	2 CHAPITEAU	1 CHAPITEAU	2 CHAPI-TEAUX + 1	TONNELLE 5X5	TONNELLE 6X6	REMORQUE FRIGORIFIQUE	ESTRADE AMOVIBLE	GARNITURE 1 table + 2 bancs	GRILLE EXPO
Associations	134 €	154 €	286 €	264 €	380 €	40 €	60 €	135 €	135 €	2,50 €	1,00 €		
Communes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Privés	231 €	209 €	380 €	418 €	572 €	60 €	80 €	Non louée	Non louée	4,00 €	1,00 €		
Manifestations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Caution	400 €	400 €	800 €	800 €	1 200 €	100 €	100 €	400 €	400 €	10 €/ garniture	0,00 €		
Particularité des locations	longueur 8,21m - poids 2500 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	nombre de tonnelles : 4 - sur rack poteaux mesurant 5m	nombre de tonnelles : 4 - sur rack poteaux mesurant 6m	Longueur : 4m Branchement sur courant 220V	Deux possibilités de location : 50 ou 100m ² Longueur : 4,50m sur remorque	- 50 garnitures (min. par location : 25) - Pour les privés uniquement avec location d'une ton-	Nombre de grilles : 20 (2mx1,25m l'unité)		
Moyen de transport	Tracteur ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	pour 1 tonnelle prévue remorque ou tracteur	Véhicule pouvant tracter 1400kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracter 1400kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracter 1400kg + Permis E ou tracteur	Camionnette ou Fourgonnette			
Déroulement de la réservation	<p>1. Faire une demande de réservation écrite à l'aide du formulaire disponible à la Communauté de Communes ou sur le site internet www.cc-plaine-rhin.fr</p> <p>☎03.88.53.08.28 ou par courriel à rachel.gresse@cc-plaine-rhin.fr</p> <p>2. Remettre à la Communauté de Communes un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Seltz</p> <p>3. Pour les associations : remettre l'attestation d'assurance à la CCPR</p> <p>4. Prendre rendez-vous auprès des personnes suivantes :</p> <p>- M. Francis RAPP ☎ 06.81.86.69.48 courriel : rappt@wanadoo.fr OU</p> <p>- Mme Marie WIEDENBERG ☎ 03.88.53.04.72 courriel : marie.wiedenber@wanadoo.fr</p>												
Informations com-	Les communes sont dispensées de cautionnement - Toute annulation faite par les communes ou les associations donnera lieu à une pénalité de 100€												
Gérance du matériel	Association "Action Kutu" - Responsable M. Francis RAPP, Président de l'association "Action Kutu", ☎06.81.86.69.48 CCPR												
Lieu de prise en charge	Zone d'activités - 4 rue du Buisson à BEINHEIM												
Date de prise en charge et de retour	pour la date de prise en charge un rendez-vous est à convenir avec un membre de l'association au moins une semaine avant la date de la manifestation sur rendez-vous												
	Nous mettons également à la disposition des communes : un pupitre de conférence - une sonorisation - un vidéoprojecteur - un écran - des barrières de chantier												
	La CCPR met à la disposition des communes (ou syndicats) une machine de pliage et mise sous enveloppes au tarif de 50 € la journée (ne pouvant être utilisée qu'au siège)												

UNE AFFAIRE POUR LES ENQUETEURS DE CP-CE1



Un matin, Loup est arrivé dans notre classe avec une affaire à résoudre : *la disparition du livre à voyager dans le temps*.



Nous avons découvert à travers la lecture « Le loup qui voyageait dans le temps » que c'était un livre magique : à chaque fois que l'on tourne une page, on voyage dans une autre époque.



Où cela s'est-il passé ?

Comment s'y est-il pris ?

Qui a pu prendre le livre ?



Pourquoi l'a-t-il pris ?

Autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre au cours de notre enquête.

CLUB CINEMA LAUTERBOURG

Samedi 3 décembre 2016 : soirée téléthon



20 heures : *Une merveilleuse histoire du temps*

Film de James Marsh avec Eddie Redmayne / durée 2h03

Angleterre 1963. Stephen Hawking a un brillant avenir devant lui. Etudiant en cosmologie à l'Université de Cambridge, il veut percer le mystère de la création de l'univers. Alors que ses professeurs lui prédisent beaucoup de succès, il tombe amoureux de la douce Jane Wilde, une étudiante en art. Leur bonheur est bouleversé quand Stephen se heurte à un diagnostic implacable : il est atteint de la maladie de Charcot...

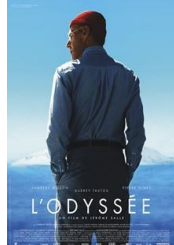
Samedi 17 décembre 2016



17 heures : *Cigognes & Compagnie*

Film d'animation de Nicholas Stoller - à partir de 3 ans / durée 1h27

Pendant longtemps, les cigognes livraient les bébés. Désormais, elles acheminent des colis pour un géant de l'internet. Junior, coursier star de l'entreprise, s'apprête à être promu. Mais il actionne accidentellement la Machine à Fabriquer les Bébés...



20 heures : *L'odyssée*

Film de Jérôme Salle avec Lambert Wilson, Audrey Tautou / durée 2h02

1948. Jacques-Yves Cousteau, sa femme et ses deux fils, vivent au paradis, dans une jolie maison surplombant la mer Méditerranée. Mais Cousteau ne rêve que d'aventure. Grâce à son invention, un scaphandre autonome qui permet de respirer sous l'eau, il a découvert un nouveau monde...



OUVERTURE de la MAIRIE : Lundi de 09h00-11h30 13h30-19h00,
Mercredi 14h00-18h00 et Jeudi 08h00-11h30 13h30-18h00
les permanences : du maire **lundi de 17h00-19h00**
de l'adjointe jeudi **de 10h00-11h00**
tél: 03 88 94 81 11 - fax 03 88 94 68 09
messagerie: neewiller@wanadoo.fr - le site: www.neewiller.fr

HORAIRES DU MOIS DE DECEMBRE - HORAIRES D'HIVER

Jours d'ouverture : Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



Attention : la déchèterie de Wintzenbach sera fermée jusqu'au 5 décembre 2016.

URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg

03 88 07 12 89 à Mothern

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94 / philippepons67@sfr.fr

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

PHARMACIE DE GARDE : DECEMBRE

Samedi 3/12 : Betschdorf - Pharmacie de Betschdorf

Dimanche 4/12 : Wissembourg - Pharmacie de l'Europe

Samedi 10/12 : Merwiller-Pechelbronn - Pharmacie des Thermes

Dimanche 11/12 : Beinheim - Pharmacie de la Sauer

Samedi 17/12 : Wissembourg - Pharmacie centrale

Dimanche 18/12 : Betschdorf - Pharmacie de Betschdorf

Samedi 24/12 : Wissembourg - Pharmacie de la Paix

Dimanche 25/12 : Merwiller-Pechelbronn - Pharmacie des Thermes

Lundi 26/12 : Beinheim - Pharmacie de la Sauer

Samedi 31/12 : Wissembourg - Pharmacie de la Paix

Dimanche 01/01 : Wissembourg - Pharmacie centrale

LES PERMANENCES

A.B.R.A.P.A. Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

A.F.A.L. 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00 , Fax: 03 88 93 11 22, Email: info@afal.eu

Architecte Urbaniste Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim. Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg.

ASSEDIC numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

Assistante Sociale Centre Médico-Social, Place des Carmes à Wissembourg. Tél.: 03 69 06 73 50

Bitz Ramonage 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com - permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h.

Cadastre Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

CAF permanence le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous à PAMINA Lauterbourg pour les questions transfrontalières.

CARSAT à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

C.I.C.A.S. à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

Conciliateurs de justice Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

Com.Com de la Plaine du Rhin du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

C.R.A.V. Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.

Impôts Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf le samedi. Fermé le mercredi après-midi et le vendredi a.midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99

Infobest Pamina Ancienne Douane, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30 , les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu site: www.eurodistrict-regio-pamina.eu

Office du tourisme : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz du mardi au vendredi 8h-12h et 13h-17h. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach du lundi au vendredi 13h30-17h30.

Servinor Alsace aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundi après-midi de 13h00 à 15h30.

Syndicat des Eaux de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

Trésorerie Seltz ouvert lundi ,mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi 09h00-12h00, fermée l'après-midi.

Urgences: électricité / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09

Centres médico-sociaux de Wissembourg ,Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50 **Lauterbourg** Tél.: 03 69 06 73 85, Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56